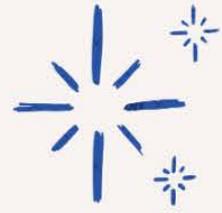
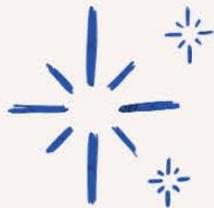


FONDS DE TRAVAUX URBAINS

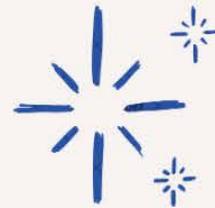


Vous êtes un habitant, un groupe d'habitants, une association ou une école de la commune,



Vous avez une idée d'aménagement pour votre quartier

Parlez nous en et construisons ensemble une solution



A QUOI SERT LE FTU ?



La création du Fonds de Travaux Urbains répond à une volonté de la commune depuis maintenant plusieurs années, d'améliorer le cadre de vie et de promouvoir les initiatives des habitants.

Ces fonds ont servi par exemple à sécuriser les abords du quartier Saint Pierre, améliorer le cadre de vie dans le quartier de Macou...

Le FTU sert à réaliser rapidement des petits aménagements issus d'initiatives des habitants dans les quartiers. Il s'agit de travaux sur l'espace public uniquement.



QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Vous êtes un habitant ou un groupe d'habitants, une association ou une école, ce dispositif est pour vous !



Let's Join Us!

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?



Étape 1 :

Vous avez une idée d'aménagement dans votre quartier.

Étape 2 :

Vous pouvez contacter le service démocratie participative par mail, par téléphone ou retirer votre dossier de candidature sur le site web de la Ville.

Étape 3 :

Vous rédigez le projet seul ou en vous faisant accompagner par la référente du service de démocratie participative.

Étape 4 :

Vous déposez votre dossier auprès du service « Démocratie Participative ». La référente vérifie la faisabilité du projet, réalise une estimation financière et contrôle l'éligibilité du projet aux règles du FTU. Après le dépôt de votre dossier, vous êtes susceptibles d'être contacté afin d'apporter des compléments d'informations, des précisions à votre dossier.

Étape 5 :

Si votre dossier est complet et que l'avis technique est favorable, il sera transmis pour suite à donner au Comité de Gestion du FTU

Étape 6 :

Si le Comité de Gestion émet un avis favorable, vous en êtes informé et s'en suit la réalisation du projet.



POUR QUELS TRAVAUX ?



Les projets retenus devront être en lien avec :

L'embellissement et l'amélioration des usages dans l'espace public (ex. plantations, anti-stationnement, boîtes d'échanges de trocs, accessibilité, mise en sécurité...)

La propreté et l'entretien (ex. : poubelles, cendriers, sacs canins, changement de revêtement de sol...)

La convivialité d'espaces publics (ex. : bancs, jeux pour les enfants, agrès, parcours sportifs, signalisation au sol...)



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

La subvention allouée à chaque projet est plafonnée à 4573€ HT soit **5000 € TTC**

CONTACT

Le service démocratie participative par mail :
democratieparticipative@condesurlescaut.fr

ou par téléphone : 03.27.20.36.40

ou retirer votre dossier de candidature sur le site web de la Ville.

